



INFO ET INSCRIPTION : DELEGUE TECHNIQUE (DT) D'ATTELAGE

Généralités

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes pour l'examen du délégué technique (DT).

Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.

Définition du délégué technique DT

Le DT a le droit d'être engagé en qualité de délégué technique responsable d'une manifestation.

Conditions de promotion DT

À partir du 01.01.2021 dans l'espace de trois (3) ans être engagé au minimum deux fois dans une « épreuve complète » par assistant du DT.
Avoir fréquenté 2 cours pour juges d'attelage ou constructeurs parcours dans l'espace de trois (3) ans.
Être membre d'une société hippique ou d'attelage.
Être en possession d'une licence Swiss Equestrian.
(Contrôle du plan du jury et des listes de présence aux cours).
Avoir réussi l'examen DT.
Langues : français et allemand oral

Profil d'officiel (base)

Licence imposée

Par principe, une licence est requise pour devenir fonctionnaire de sport.

Des demandes exceptionnelles doivent être présentées à la formation des officiels Swiss Equestrian par les sociétés membres concernées.
Aucune licence n'est imposée pour les fonctionnaires de sport ayant débutés leur formation avant le 1^{er} juillet 2001.

Examen

Un examen peut être exigé pour l'admission au degré de fonction définitif. De l'expérience pratique, la fréquentation des cours correspondants ainsi que la promotion pour le directoire de la discipline attelage sont donc requis.

Les personnes qui remplissent ces conditions présentent une demande sur le formulaire officiel à la formation des fonctionnaires Swiss Equestrian. Les candidats pourront au besoin être convoqués à l'examen.

Délégué technique

Le nom du DT sera publié sur info.swiss-equestrian.ch.

Pratique de l'activité de fonctionnaire de sport

La pratique de l'activité de fonctionnaire de sport se compose d'un nombre minimal d'engagements par an. Un fonctionnaire de sport, qui n'a plus pratiqué d'activités durant 4 ans, est automatiquement tracé de la liste des officiels.

Congé :

Un DT peut présenter une demande de congé auprès du secrétariat Swiss Equestrian, formation des officiels, c'est-à-dire être dispensé des activités exigées. Passé un délai de quatre ans de congé, un examen pour DT peut être exigé.

Exigences du délégué technique DT d'attelage

Afin d'obtenir le statut de délégué technique, ce dernier doit assister à au moins 2 cours de formation continue dans l'espace de 3 ans (cours DT/PJ/CP/Juges).

Comme délégué technique il doit participer au cours de DT ainsi qu'au cours de juge et au cours de constructeurs de parcours. Si ces exigences ne sont pas remplies, le DT sera mis au provisoire, veut dire est suspendu de sa fonction jusqu'à la participation du prochain cours. Pour les cours veuillez svp consulter info.swiss-equestrian.ch.

Restriction d'âge

Un âge minimal de 25 ans est requis pour devenir fonctionnaire de sport.

L'activité de fonctionnaire de sport prend fin au 31 décembre de l'année durant laquelle le fonctionnaire de sport atteint ses 75 ans.

Les délégués techniques peuvent demander à être recalé au niveau de juge d'attelage, resp. du constructeur de parcours.

Droit de recours

Selon la juridiction Swiss Equestrian.

Actualiser par le 09 février 2021

